



Le mot du Maire,

Avec le conseil municipal, je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour l'année 2009 : santé, bonheur et réussite pour vous et ceux qui vous sont chers.

Je vous propose de faire un rapide point sur les mois écoulés depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale :

Les commissions formées pour traiter les dossiers prévus au budget 2008 sont rapidement entrées en action et ont mené à bien un nombre de projets qui pour certains avaient des délais de réalisation très serrés. Je pense notamment à la mise en place de la quatrième classe ou de la réserve incendie de la zone d'activité de Penaye.

Comme vous le savez, deux de nos employés communaux, Mr Pierre Charrier et Mr Michel Durouge, ont fait valoir leurs droits à la retraite en mai et juin. Nous avons

réorganisé le tableau des emplois et recruté Mr Frank Bonnard qui rejoint Mr Hervé Gusmini aux services techniques.

Quatre réunions de quartiers se sont déroulées au cours de l'automne ; l'équipe municipale tient à vous remercier pour votre participation dans ces rencontres. Une synthèse des remarques et suggestions apportées sera faite prochainement et nous vous tiendrons informés des décisions prises.

Le site internet de la mairie est en cours de réalisation, le projet a été confié à une société qui travaille en lien avec les conseillers en charge de ce dossier.

Un consensus semble se dessiner autour du projet de lotissement de Rothod après plusieurs rencontres avec les parties prenantes et un architecte urbaniste indépendant.

La mise en œuvre du schéma directeur de la distribution de l'eau

a fait l'objet de multiples réunions et discussions afin de définir la meilleure planification de ces importants travaux et surtout du financement étalé sur de nombreuses années.

Plusieurs manifestations festives ont eu lieu au cours de l'année : parmi elles, le départ de la course cycliste du Tour du Valromey en juillet, la fête du four de Cressieu, les repas organisés par les associations, la randonnée pédestre. Toutes ces rencontres sont pour tous l'occasion de se retrouver et de dynamiser la vie de nos villages.

J'ai le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux, à la salle des fêtes, le 9 janvier à 18h30.

Cordialement,

Didier Bonnard
Maire de la commune

Vue d'ensemble du budget 2008

Dépenses de la section de fonctionnement	786.390 €
Recettes de la section de fonctionnement	559.390 €
+ Excédent antérieur reporté	+ 227.000 €
	= 786.390 €
Dépenses de la section d'investissement	371.444 €
+ Solde d'exécution reporté	+ 43.000 €
	= 414.444 €
Recettes de la section d'investissement	414.444 €
Total du budget	1.200.834 €

Détail des recettes principales

Contributions directes	332.000 €
Dont Taxe d'habitation	38.500 €
Taxe foncière bâtie	89.500 €
Taxe foncière non bâtie	6.500 €
Taxe professionnelle	187.000 €
Dotations et participations.....	155.600 €

Principales réalisations 2008

Silo à boues	42.815 €
Bâche à incendie	76.975 €
Algéco pour l'école.....	55.750 €
Aménagement du stade	25.637 €

Prévisions pour 2009

- Aménagement du « rond point d'Intermarché » (19.000 €)
- Réseau d'eau : renforcement du réseau de Cressieu (canalisations) et installation d'un surpresseur : projet à l'étude estimé à 370.000 € environ
- Vous avez constaté une augmentation de votre facture d'eau : la part pour la collectivité est passée de 0,3050 à 0,7000 € par mètre cube afin d'approvisionner ces futurs gros travaux
- Rénovation intérieure de l'église de Chazey-Bons (26.000 €) financée à 75% par des dons
- Remplacement de matériel technique (10.000 €) montant qui sera compensé par des reprises de matériel existant
- Un autre projet onéreux est en discussion : le groupe scolaire réunissant les écoles et la cantine

Permis de construire ou déclaration préalable ?

► Vous construisez ou agrandissez

Toutes nouvelles constructions envisagées depuis le 1er octobre 2007, y compris les clôtures, les cabanes et cabanons, les abris de jardins, les hangars, les garages et les constructions ne comportant pas de fondation nécessitent un permis de construire (PC).

► Vous faites des travaux chez vous

Aucune formalité n'est requise lorsque vous procédez à des aménagements à l'intérieur de votre habitation ou d'un local lorsque les travaux :

- ne touchent pas l'aspect extérieur de la construction,
- n'ont pas pour effet de changer la destination de la construction,
- ne créent pas de niveaux supplémentaires (en ce qui concerne les agrandissements voir précédent chapitre).

Une déclaration préalable (DP) doit être faite, et ne pas faire l'objet d'une opposition, dans les cas suivants :

- aménagement intérieur créant jusqu'à 20 m² de surface supplémentaire ;
- aménagement des combles avec modification de l'aspect extérieur ou, si pas de modification, transformation de plus de 10 m² de SHOB (surface hors œuvre brute) en SHON (surface hors œuvre nette) ;
- changement de destination d'un bâtiment existant y compris les locaux accessoires même s'il n'y a pas de travaux (par exemple étable ou garage sous la construction existante transformée en local d'habitation de plus de 10 m²) ;
- création, à l'intérieur de la construction, jusqu'à 20 m² de surface plancher ;
- création d'ouvertures (modification de portes, nouvelles fenêtres) puisque touchant à l'aspect extérieur de la construction ;
- ravalements ;
- surélévation lorsqu'il y a création ou agrandissement d'ouvertures ;
- tous travaux effectués à l'intérieur des constructions dans les secteurs sauvegardés non encore approuvés ou en révision ;
- tous travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément arrêté par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou un document d'urbanisme ou arrêté par une délibération du conseil municipal.

Le PC s'impose dans les cas suivants :

- toutes modifications des structures porteuses et de la façade du bâtiment en cas de changement de destination de la construction existante ;
- création, à l'intérieur de la construction, d'une surface plancher supérieure à 20 m² ;
- toutes surélévations lorsqu'il n'y a pas création ni agrandissement d'ouvertures ;
- restauration d'une construction existante.

► Vous aménagez votre toit

Une DP s'impose dans les cas suivants :

- vous transformez votre toit-terrasse en une pièce mansardée en le surélevant d'une charpente (pas de PC car pas de création de nouvelle surface mais simple changement de volume) ;
- vous posez une fenêtre de toit, une lucarne, un œil-de-bœuf sans toucher au volume ;
- vous rehaussez une partie de la charpente pour installer une fenêtre. Par contre il faut un PC si vous rehaussez le mur de votre maison pour ajouter une fenêtre au toit. Attention, se renseigner en mairie si vous êtes dans un secteur classé, inscrit ou près d'un monument historique.

Par contre il faut un PC si vous rehaussez le mur de votre maison pour ajouter une fenêtre au toit. Attention, se renseigner en mairie si vous êtes dans un secteur classé, inscrit ou près d'un monument historique.

► Vous voulez construire une piscine

Pas de PC ni de DP pour les piscines et bassins d'une surface égale ou inférieure à 10 m². DP pour les piscines non couvertes ou dont la couverture ne dépasse pas 1,80 mètre de hauteur, d'une surface comprise entre 10 et 100 m². PC pour les bassins non couverts de plus de 100 m² ou les bassins dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur, quelle que soit la surface. Concernant les piscines gonflables :

- pas de formalités préalables (ni PC, ni DP) si moins de 10 m² ;
- pas de formalités préalables (ni PC, ni DP) si plus de 10 m² à condition qu'elles soient dégonflées ou démontées à l'issue d'une durée de 3 mois ;
- DP lorsque l'installation d'une piscine gonflable de plus de 10 m² dure plus de 3 mois.

► Vous installez une parabole, un climatiseur, une éolienne

Désormais, le fait de fixer une antenne parabolique (quelle que soit sa dimension) et/ou un climatiseur sur votre bâtiment oblige à faire une DP (Déclaration Préalable). En effet le volume n'est pas modifié, mais l'aspect extérieur de la construction est modifié. Concernant le petit éolien, il faut savoir que les éoliennes d'une hauteur inférieure à 12 mètres et dont la surface au sol est inférieure ou égale à 2 m² ne sont soumises à aucune formalité préalable (pas de DP ni de PC).

Références : **articles R. 421-1 à R. 421-29 du code de l'Urbanisme**

<http://www.service-public.fr/formulaires/>

A savoir : dans les secteurs sauvegardés, classés, inscrits, proches d'un monument historique, le PC est obligatoire.

Rond point de Penaye

Une oeuvre de Rémi DE LORENZI viendra bientôt agrémenter ce triste rond point.

Un groupe de travail a orienté puis validé un projet reflétant un des attraits touristiques de la région.

A découvrir bientôt...

Fermeture de la décharge des Erruts

La décharge des Erruts est fermée depuis le 01 novembre 2008.

A compter de ce jour, tous les déchets ménagers sont dirigés vers l'incinérateur de Bourgoin-Jaillieu.

Les points de collecte des déchets verts localisés dans certains hameaux de la commune ont dû être supprimés. Des solutions de remplacement existent : composter les déchets verts (vente de composteurs au SIVOM) ou faire jouer la solidarité entre voisins (remorques) pour aller à la déchetterie.

Les bennes de tri de Chazey-Bons qui étaient situées près du pont sur le Furans ont pu être transférées sur la dalle béton de l'ancien point de collecte des déchets verts ce qui permettra de tenir les abords plus propres. Et n'oubliez pas : si les bennes sont pleines, ne déposez pas vos détritux à côté car ils ne pourront pas être recyclés.



Quant à la décharge des Erruts, un bureau d'études (CSD AZUR) a été missionné pour proposer un plan de fermeture et de réhabilitation du site. La version initiale de ce plan a été présentée aux délégués du SIVOM et aux habitants de Cressieu en juillet.

La version définitive va être présentée à la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) en fin d'année pour validation puis mise en oeuvre. C'est le Préfet qui choisira l'option de fermeture de la décharge.

SIVOM

Le tri sélectif permet de recycler et donc de valoriser nos déchets. Plus nous recyclerons, plus nous limiterons l'augmentation de notre facture et les pollutions diverses.

Le respect des consignes de tri est très important puisque des déchets mal triés ou non recyclables sont refacturés au SIVOM par la société de valorisation des déchets de Chambéry (environ 10%). Le tri ne permet pas de diminuer la facture mais bien de limiter son envolée. Sa mise en place n'est pas à l'origine de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ne pas vouloir trier sous prétexte que la facture ne diminue pas est donc un raisonnement non fondé.

Règles de bon voisinage

Quoi de plus motivant pour un cycliste, un joggeur ou un promeneur de voir surgir au coin d'une habitation, un chien, le poil hérissé sur le dos et les crocs bien affûtés... Une petite accélération s'impose alors, dans l'espoir de ne pas se faire croquer le mollet.

Quoi de plus agréable également que de trouver dans sa cour les déjections de ces mêmes chiens. Il est vrai qu'il est plus « reposant » d'ouvrir le portail et de laisser son chien divaguer que d'aller le promener ou de ramasser les crottes dans sa propre cour.

Alors afin de limiter les contentieux et d'éviter les accidents, fermez vos portails ou attachez vos chiens, la voie publique doit être accessible à tous et la propriété de chacun respectée !!!

Autre petit rappel pour un bon voisinage ! (article 14 de l'arrêté préfectoral de lutte contre les bruits de voisinage) : les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusent de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

les jours ouvrables
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

Le silo à boues

La réception des travaux a eu lieu : il est désormais opérationnel ! Un nouveau plan d'épandage est en cours de définition sur les terrains exploités par Jean Marc Dumollard, agriculteur à Rothod, et nous l'en remercions,

Défense incendie de la ZAC de Penaye

S'agrandir c'est bien, se protéger contre les incendies, c'est indispensable. Le magasin ATLAS et la commune ont donc financé conjointement une réserve incendie afin de pallier à un sinistre majeur sur la zone d'activités de Penaye. Cette solution a permis d'éviter des travaux très coûteux de redimensionnement du réseau d'eau.

Le remplissage de cette réserve d'eau, d'une capacité de 450.000 litres, a nécessité deux nuits. Nous remercions nos pompiers qui se sont chargés de l'opération.



Route de Montchoisi

Une portion de cette voie a été refaite, rendant celle-ci plus agréable.

Bel enrobé ne signifie pas belle envolée et chacun se doit de respecter la limitation de vitesse.

Une signalisation au sol permettra de visualiser les bouches de récupération des eaux pluviales et une des grilles sera réhaussée afin d'éviter l'effet « tremplin ».

Déneigement

C'est désormais Monsieur Jean-Marc Dumollard, agriculture à Rothod, qui assure le déneigement des voies communales. La neige fraîchement tombée lui a fourni l'occasion de faire sa première intervention et de prendre connaissance de l'ensemble du réseau communal. La commune lui est reconnaissante d'assurer ce service qui demande disponibilité et départs matinaux.

Vie économique

De nouvelles entreprises

Nous sommes heureux d'avoir un tissu économique actif sur la commune. Nous recensons actuellement 35 entreprises de toute taille. Nous avons le plaisir d'accueillir cette année 3 entreprises supplémentaires :

à Penaye

- Dynamic Concept, bureau d'études et de maîtrise d'œuvre,
- Monsieur VANIN Bruno, Entrepreneur en maçonnerie,

à Bons

- Ain-Bugey Colis, société de transport et de livraison

La municipalité a récemment réuni l'ensemble des entrepreneurs et artisans de la commune dans le but d'établir un contrat régulier Entreprise / Municipalité pour comprendre leurs besoins et partager les projets de développement de la commune.

L'inventaire ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est “ **un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel**”.

Lancé en 1982, l'inventaire ZNIEFF a ainsi pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire, traitant de l'ensemble du domaine du vivant, constitue aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature, et la clef de voûte de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

La collecte de l'information est réalisée au niveau régional selon une méthodologie définie conjointement par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, afin de garantir au mieux la cohérence des informations en provenance des différentes régions.

En facilitant l'identification des secteurs d'intérêt majeur en matière de biodiversité, l'inventaire des ZNIEFF constitue un **outil de connaissance primordial en matière d'aménagement du territoire**.



Par la délimitation de deux types de zonages, il traduit deux approches complémentaires :

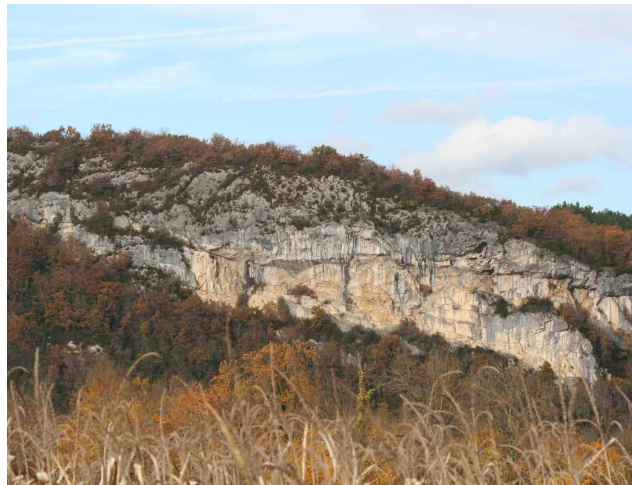
- la présence avérée d'espèces ou d'habitats naturels "déterminants" au sein des ZNIEFF de type I : cette échelle de perception est très importante au niveau communal et local (instruction d'un PLU, procédure d'autorisation de carrière et d'installation classée...) ;
- la prise en compte de fonctionnalités naturelles à plus petite échelle dans les ZNIEFF de type II : elle est particulièrement utile dans le cadre de l'instruction des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), des grands projets d'infrastructures...

Il identifie en outre, parmi les espèces "déterminantes", la présence d'espèces réglementairement protégées.

La commune de Chazey-Bons est presque en totalité en zonage de type II excepté la ZAC de Penaye et le village de Chazey.

Les ZNIEFF de type I de la commune, répertoriées à ce jour, sont :

- Lac de Bret
- Lac et marais de Cressieu
- La tourbière des pus
- La partie aval du Furans
- Falaise de Pugieu (en face de la pisciculture)



Lac et Marais de Cressieu



Le massif du Bugey est une région d'une très grande richesse biologique. A l'écart des principales voies de communication, au moins dans sa partie la plus au sud, il reste bien préservé. L'ensemble est particulièrement diversifié. Le site du marais de Cressieu présente une mosaïque de milieux humides. La partie sud est occupée par des cladiaies (formations végétales dominées par le marisque) et des "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique) à Choin noirâtre. Des

bosquets de saules sont également présents par endroit, des aulnaies en périphérie. La flore est d'une grande richesse avec la présence tant d'espèces aquatiques que d'espèces terrestres. Une forte densité d'*Utriculaire* commune, dans l'étang situé juste au-dessus de l'oeil, en révèle l'intérêt botanique. Ses feuilles en lanières portent de petites outres, appelées utricules, capables de capturer de petits animaux. Entièrement immergée, cette plante carnivore passe inaperçue une grande partie de l'année. Elle se remarque en été par la présence de petites fleurs jaune vif qui apparaissent à la surface de l'eau. Bien que peu d'espèces remarquables aient été citées, l'intérêt faunistique n'en est pas moins notable (entomofaune diversifiée en particulier). On peut remarquer ici la présence de la Rousserolle effarvatte. De par les habitats naturels bien représentés et relativement diversifiés, ce site conserve un fort intérêt naturaliste en dépit d'aménagements réalisés dans la moitié nord du site (creusements d'étangs notamment).

La Praille de Sin



« Praille » est une francisation du mot patois « prâl » qui signifie une suite de prés ou prairie dans la montagne. « Sin » pourrait signifier « soir » en patois. La praille de Sin peut donc se traduire par « prairie située au couchant » (par rapport au village de Bons). A la demande de la commune, le Conservatoire Régional des Espaces

Naturels (CREN), est venu sur le site de la Praille de Sin afin d'effectuer un diagnostic écologique rapide. Le groupement végétal est une cladiaie (milieu d'intérêt communautaire relevant de la Directive Habitat). La végétation est dominée par le marisque (*Cladium mariscus*) qui forme une végétation très dense au sein de laquelle peu d'espèces peuvent se développer. L'intérêt de ce type de milieu réside surtout dans le cortège d'insectes qui vit dans l'épaisse litière qui s'accumule au sol. Une espèce protégée est remarquée en bordure du marais : il s'agit d'une petite fougère qui affectionne les milieux humides : *Thelypteris palustris* (protégée en région Rhône-alpes). Le site est entouré de falaises et présente donc certainement un intérêt pour les chiroptères nichant dans la falaise et chassant sur le marais.

Le site n'est pas répertorié dans l'inventaire des ZNIEFF de type I mais pourrait l'être...

Société de Chasse

Président: GRISOTTO Joseph
Vice-président: PICCINI Olivier
Trésorier: Colomb Pierre
Secrétaire: JOLY Laurent



Voilà maintenant quelques années que cette équipe oeuvre pour avoir un territoire de chasse agréable et giboyeux. Si dans de nombreuses communes alentour les effectifs sont à la baisse, la société de chasse de Chazey-bons accueille depuis plus de 10 ans plus de quarante chasseurs. La société s'est aussi ouverte à l'extérieur puisque l'on reçoit 8 chasseurs dits « invités à l'année » qui sans nous n'auraient pas de territoire de chasse.

Cette année 2008 est spécialement riche en émotion pour les chasseurs de sangliers puisque le tableau de chasse indique à ce jour une vingtaine de « bêtes noires ».

Le chevreuil revient peu à peu s'implanter sur la commune grâce notamment à un plan de chasse rigoureux : seulement 4 chevreuils prélevés par an depuis 4 ans (à titre d'exemple en 2001 c'est 13 chevreuils qui étaient prélevés).

Pour le petit gibier le bilan est plus que mitigé, si les canards se plaisent sur notre étang et aux alentours et que les reproducteurs lâchés chaque année assurent de magnifiques couvées ; les couvées de faisans et perdrix en cette année 2008 pluvieuse ont été anéanties. Pour le lapin de garenne malgré plusieurs tentatives de réintroduction les résultats sont bien maigres seuls Cressieu et Montchoisi réussissent à conserver

quelques jeannots. Le lièvre, lui, prospère sur les différents côteaux de la commune.

Différents travaux sont prévus ou ont été faits.

- Numérotation des postes de battue
- L'achat et la pose de petits miradors pour sécuriser quelques postes
- Entretien des chemins
- Participation à des stages organisés par la fédération de chasse sur la sécurité et sur les règles d'hygiène à respecter lors de la découpe du gibier.
- Formation des gardes et des piégeurs.
- Remise en état du parc de pré lâché pour lapins pour un nouvel essai de réintroduction.

Venez bouger avec GYM +

Les séances de gymnastique ont repris pour la 4^{ème} année consécutive.

Nous nous retrouvons 1 fois par semaine :

Le lundi de 19 h 45 à 20 h 45 à la salle des Fêtes de Chazey-Bons

C'est un moment très agréable après une journée de travail pour oublier les soucis quotidiens.

Une animatrice très compétente nous aide à rester en forme.

Alors, qu'attendez vous pour venir nous rejoindre, afin d'étirer vos muscles, de renforcer vos abdominaux et faire aussi des mouvements de maintien et de respiration.

Bienvenue aux futures adhérentes.

Le Centre de Première Intervention



Le Centre de Première Intervention (CPI) de Chazey- Bons a effectué 6 manœuvres dans l'année. Une de ces manœuvres a été réalisée sous le commandement du centre de secours principal (CSP) de Belley, sur le site de Bricomarché. Au programme : enfumage des locaux, recherche de victimes et utilisation de l'ensemble du matériel du CPI de Chazey-Bons. Par ailleurs, le corps des SPV (Sapeurs Pompiers Volontaires) a également rempli la nouvelle réserve incendie de 450 m³ nécessaire à la protection de la ZA de Penaye. Cette opération s'est effectuée de nuit pour des raisons techniques. D'autres interventions de protection civile ont été assurées : nids de guêpes, de frelons, inondations et accident de la route.

Sur le plan festif, le CPI de Chazey-Bons a animé a plusieurs reprises la commune par les défilés du 8 mai, du 11 novembre et de la Sainte Barbe. Les anciens pompiers se joignent aux pompiers actifs lors du traditionnel repas du 11 novembre.

Le CPI de Chazey-Bons organise chaque année la brocante de la Saint Maurice et la vente de calendriers. Pour 2009, la brocante est prévue le 20 septembre.

Aujourd'hui, le CPI de Chazey-Bons compte un effectif de 14 SPV grâce à l'arrivée de 3 personnes depuis janvier 2008. Cependant 3 départs sont prévus en 2009. Compte tenu de son effectif, le CPI de Chazey-Bons pourra être maintenu malgré la nouvelle réglementation imposant du matériel, mais surtout une disponibilité et un nombre minima de SPV. Pour les achats obligatoires de matériel, le CPI compte sur l'appui de la commune.

Si vous souhaitez participer à la vie de la commune et vous investir en tant que Sapeur Pompier Volontaire, n'hésitez pas à contacter le chef de corps Olivier Michaud 04 79 87 95 20.



SAINT VÉRAN 2008



La «Saint Vêran» donne l'occasion aux habitants de Chazey, Rothodod, Penaye et Montchoisi de se retrouver chaque année le troisième weekend de novembre.

Cette année encore, la coutume fut respectée et nous étions nombreux à nous retrouver ce samedi soir dans l'ancienne école de Chazey pour déguster diots et crozets préparés par le restaurant le Gibus. Une ambiance conviviale anima le repas qui réunissait toutes les générations. Le dimanche matin, la messe, dite à l'intention des défunts de nos villages en la chapelle de Chazey, fut concélébrée par le père Page et le père Desarbres, curé de Belley. A la fin de cette cérémonie, toujours selon l'usage, nous avons repris la « cantate à St Vêran » avant de partager le pain béni.

Cette fête repose sur une tradition ancienne. Saint Vêran, évêque de Vence (06) au V^{ème} siècle, est le patron de la chapelle, il est fêté le 22 novembre. Jadis nos anciens choisirent cette date pour organiser la vogue : bal musette, messe et repas de famille. Les habitudes ensuite changèrent et, à l'initiative de Mr Vêrard, un repas rassemblant tous les habitants, fut organisé le samedi soir, en conservant la célébration de la messe en la chapelle le dimanche matin.

L'association « Les amis de St Vêran » s'occupe de l'organisation du repas et de la célébration. Voici le nouveau bureau : Présidente : Mme Bonnard Catherine, Trésorier : Mr Moulin Pierre, Secrétaire : Mme Pécourt Nicole, Membres : Mme Michaud Isabelle, Mme Marchand Mercedes, Mme Pion Roux Josiane et Mme Poncet Christiane.

La soirée fut très appréciée et nous souhaitons que la tradition perdure encore de nombreuses années.



culturelles ou sportives, intervenants, voyages scolaires....

L'association fonctionne grâce à différentes sources de financement : la subvention de la municipalité, les cotisations des parents d'élèves et surtout les bénéfices rapportés par les différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire. Manifestations auxquelles nous souhaitons associer les familles des enfants scolarisés mais également tous les habitants de notre commune.

Notre principal souci est de trouver chaque année, de nouveaux parents prêts à apporter leur énergie et leurs idées au sein de l'association.

C'est avec plaisir que nous accueillerons toute personne désireuse de nous aider que ce soit lors :

de nos réunions, tous les premiers vendredis du mois à 19h à la mairie ou lors des manifestations (le marché de Noël, le 19 décembre 2008, le loto le 1^{er} février 2009 ou le repas dansant le 14 mars 2009) .

Cette année il y a eu de grands changements au sein de notre association, la majorité des membres du bureau ont changé et nous mettons en place un loto pour la première fois, c'est pourquoi je tiens à remercier les anciens membres du bureau, ainsi que les élus et employés de la commune qui sont toujours prêts à nous aider.

Je tiens également à remercier les parents qui s'investissent déjà, et toutes les personnes de la commune qui participent aux manifestations et en particulier l'association des pompiers bénévoles de notre commune, ainsi que les membres du bureau, sans qui, rien ne serait possible.

Toute l'équipe du sou des écoles de Chazey-Bons vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2009.

La Présidente,

Delphine MEISTERTZHEIM.

BILAN FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

RECETTES : 8 987.08 €
DEPENSES : 14 442.30 €

Les prochaines festivités

Vendredi 19 décembre 2008 : Marché de Noël du Sou des Ecoles

Dimanche 4 janvier 2009: Thé Dansant des Rois du Club de l'Amitié .

Week end du 10 et 11 Janvier : Journées Boudin de La Société de Chasse

Dimanche 1^{er} février : Loto du Sou des Ecoles

Samedi 14 mars : Repas dansant du Sou des Ecoles

Mois de mai : Tombola de la Fête des Mères –Sou des Ecoles

Week end du 4 et 5 juillet : Fête du Four de Cressieu et vide grenier

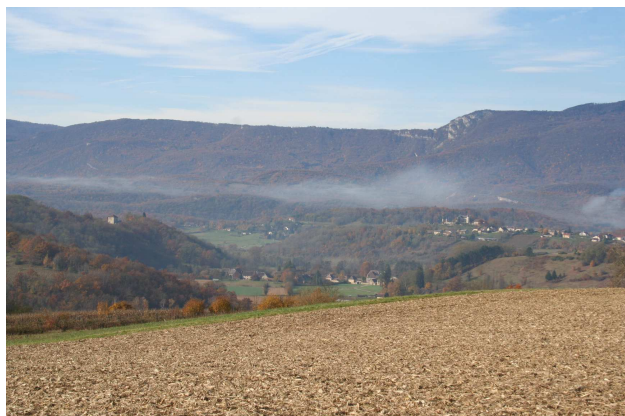
Samedi 12 septembre : soirée dansante organisée par l'association Le Volcan

Dimanche 20 septembre : Brocante des Pompiers et Brioches du Sou des Ecoles

Samedi 21 novembre : Repas du village à Cressieu

Samedi 28 novembre: Boudin du Fleurissement

Arrivée à Rothonod en 1924



Virieu le Grand, 7h du matin, les montagnes rondes sont là.

L'omnibus Virieu - St André le Gaz nous attend. Installation avec mon père et ma mère.

Comme chaque année en ces mois de juillet et août, je redécouvre le pays : gare de Pugieu puis gare de Bons, terme du voyage. Le petit train continue vers les haltes de Penaye ... Belley

Belley, sous-préfecture, ville épiscopale, au temps où les voies ferrées s'installaient, redoutant l'agitation, a préféré que Virieu le Grand soit l'arrêt sur la grande ligne.

Bons n'est pas notre dernière étape. Il faut gagner Rothonod, où nous attend à trois kilomètres, la maison et la famille de Maman pour trois semaines de vacances. Pas d'autobus, pas de taxi, mais un équipage venu des temps anciens.

L'oncle François Clerc est là dans la petite cour de la gare. Il se tient devant Joulie et Motta ses deux boeufs, son aiguillon à la main. Sur le vieux char trois grandes planches forment un plateau recouvert par une couverture de cheval

Là nous posons les bagages et nous nous asseyons.

Lentement nous nous embarquons sur la nationale que nous quittons après deux kilomètres pour prendre le petit chemin de Rothonod. Nous longeons les prés, puis voilà le lavoir au bord du ruisseau du Pus qui va retrouver le Furans.

Le chemin monte, dépasse le petit bois et le pré pentu où je vais garder les vaches en fin d'après midi.... Quatre peupliers, un mûrier, quelques maisons, c'est le hameau de la famille Martin. Puis le four et le village avec la croix et la fontaine, devant la haute maison Dumollard. Enfin, nous arrivons !

C'est un bien modeste domaine, une pauvre ferme avec une écurie pour les bêtes: deux boeufs, trois vaches, deux cochons. Des vieux murs de gros cailloux roulés. C'est là que la famille Colomb a dû vivre plusieurs siècles puisqu'on a retrouvé ses traces jusqu'en 1645 dans les registres paroissiaux.

Ma tante Marie nous attend, elle sourit, elle est émue.

Extrait de « Sur le chemin 1924-1935 » de Georgette Claret qui quitta Rothonod en 1936 pour aller étudier à Lyon

Ils sont nés ...

Youssri EZZARHMOUTI le 14 Mai
 Léo LELEU le 9 Août
 Lilou GRAMUSSET le 12 Août

Ils se sont mariés ...

Chantal TROCHU & Jean-Luc BETHON le 26 Juin

Ils nous ont quittés ...

Mme Adeline TORTEL veuve ROGET-GONIN le 19 Février
 Mme Monique BONNET épouse MEINDER le 19 Mai
 Mme Jeanne PERRIMBERT veuve BONNARD le 4 Juin
 Mr Giuliano GONNELLI le 29 Août
 Mr Louis FONTANA

SECRETARIAT de MAIRIE

Les heures d'ouverture du secrétariat de mairie ont évolué avec des plages horaires supplémentaires depuis le 1^{er} décembre 2008 ...

LUNDI	➤	13 h 30 à 16 h 30
MARDI	➤	10 h 00 à 12 h 00
JEUDI	➤	13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI	➤	13 h 30 à 16 h 30
SAMEDI	➤	9 h 00 à 11 h 00

PERMANENCE du MAIRE

Si vous souhaitez rencontrer le maire vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie aux horaires suivant :

VENDREDI	➤	10 h 00 à 12 h 00
SAMEDI	➤	10 h 00 à 12 h 00

SITE INTERNET

Vous pourrez très bientôt surfer sur le site web de la commune à cette adresse :

<http://www.chazeybons.fr>

Voici en avant première les grandes rubriques de ce que vous pourrez y trouver :

- ✓ Découvrir la commune (présentation du village et de ses hameaux, son patrimoine historique et naturel, ...)
- ✓ Espace administrés (avec toutes les informations pratiques : démarches administratives, mairie, urbanisme, école, environnement...)
- ✓ Vie municipale (compte rendus, agenda,,)
- ✓ Vie économique (annuaire des entreprises et commerces...)
- ✓ Vie associative

Chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection contre les chiens dangereux.

Il est rappelé qu'une évaluation comportementale doit être réalisée dans un délai de 6 mois suivant le 21 juin pour les détenteurs de chiens de 1ère catégorie et dans un délai de 18 mois suivant le 21 juin pour les détenteurs de chiens de 2ème catégorie.

Par ailleurs tous les chiens de 1ère et 2ème catégorie âgés de 8 à 12 mois doivent avoir été soumis à l'évaluation comportementale. Renseignements complémentaires en mairie.



DICRIM : Document d'Information Communal sur les risques majeurs

Ce document réalisé en septembre 2008 est consultable en mairie. Il inventorie les risques

présents dans la commune.

4 types de risques ont été répertoriés pour Chazey-Bons :

- les inondations (le Furans)
- les mouvements de terrain (la Source)
- les séismes (zone b, sismicité faible)
- les cavités souterraines

Des conseils pratiques (information, prévention, protection) sont donnés dans ce document



Documents d'identité

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Se présenter personnellement (empreinte digitale et signature) à la mairie de son domicile (les enfants mineurs doivent être accompagnés par l'un des parents) muni des pièces suivantes :

- Deux photos d'identité récentes et non découpées.
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (préciser les dates et lieux de naissance des parents). Extrait d'acte de naissance obligatoire pour une 1^{ère} demande ou après vol/perte.
- Deux justificatifs de domicile différents et récents (pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, fournir également des justificatifs au nom de l'intéressé) .
- Carte d'identité à renouveler (en cas de perte ou de vol fournir la déclaration) .
- En cas de naturalisation récente joindre le certificat de nationalité.
- En cas de divorce fournir le jugement intégral de divorce.

PASSEPORT ELECTRONIQUE

Se présenter personnellement à la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :

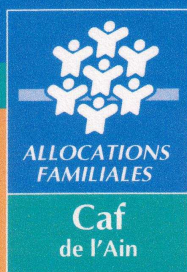
- Passeport à renouveler ou déclaration de perte ou de vol selon le cas .
- Extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Deux photos d'identité récentes et identiques nouveau format.
- 60 € en timbres fiscaux (bureau de tabac ou recette des impôts). 30 € pour les mineurs de + 15 ans. Gratuit pour les mineurs – 15 ans .
- Deux justificatifs de domiciles (2 factures différentes : eau, E.D.F., carte de sécurité sociale ...)
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés de l'un des parents.
- Les majeurs domiciliés chez leurs parents doivent fournir des justificatifs à leur nom ou une attestation d'hébergement établie par leurs parents et qui devra être certifiée par le Maire.
- En cas de divorce fournir le jugement intégral et définitif de divorce.

Validité : 10 ans

En cas de demande simultanée des deux documents, les pièces justificatives seront fournies en un seul exemplaire chacune et un imprimé unique sera complété.

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



Par INTERNET :
www.ain.caf.fr

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à votre disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers.

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par TELEPHONE :
0 820 25 01 10

(0,112 € TTC par mn)

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**

- Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
- Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).

- **du lundi au vendredi de 9 h à 16 h**

- Pour contacter un technicien conseil assurant le traitement des dossiers, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.



**solutions
services**
pour une relation plus simple au quotidien

**mon compte
ameli**

*en quelques clics
c'est tout de même
plus pratique*

www.ameli.fr

Accessible en ligne
24h24 et 7j/7

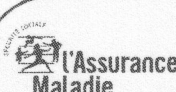
Plus rapide → consultation en temps réel, informations immédiates

Plus malin → pour s'informer sur ses paiements et sa situation administrative et mieux gérer sa relation avec l'Assurance Maladie

Zéro papier → donc moins de gaspillage



Quelques clics, c'est tout de même plus pratique



**l'Assurance
Maladie**
Ain

INFOS UTILES !

Mairie de Chazey-Bons

☎ 04 79 81 70 18

Sous-Préfecture de Belley

24 rue des Barons

☎ 04 79 81 01 09

Office du Tourisme Belley

☎ 04 79 81 29 06

Centre des Impôts de Belley

Îlot Grammont

☎ 04 79 81 65 40

EDF - GDF

Sécurité Dépannage réseaux électricité

☎ 04 74 46 83 24

Sécurité dépannage réseaux gaz

☎ 04 74 46 83 25

SOGEDO à VIRIGNIN

☎ 04 79 81 08 09

Hopital de BELLEY

☎ 04 79 42 59 59

GENDARMERIE

☎ 04 79 81 69 00

SMUR ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

ENFANCE MALTRAITEE ☎ 119

SANS ABRI ☎ 115

TRANSPORT A LA DEMANDE

☎ 04 79 81 86 28

Joyeuses Fêtes !

